

Thème : Actualité du droit de la famille

Date : Vendredi 2 octobre 2026 de 9h30 à 17h00

Lieu : Nevers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Intégrer les tendances fortes du droit de la famille : essor des droits fondamentaux, constitutionnalisation, internationalisation et européanisation, contrôle de proportionnalité, déjudiciarisation, contractualisation et privatisation.
- Connaître le contenu, comprendre les enjeux des dispositions de droit substantiel et de procédure issues des réformes récentes (divorce, filiation, adoption) ; identifier les points de vigilance et en maîtriser la mise en œuvre concrète ; adapter la stratégie procédurale aux nouvelles problématiques.
- Analyser et utiliser à bon escient la jurisprudence récente, interne et européenne, en droit de la famille.

Méthodes mobilisées :

Programme :

Rôle, développement et utilisation des modes alternatifs de règlement des différends en droit de la famille

Le couple marié (conditions et effets du mariage)

Le couple non marié (concubinage, Pacs)

Le divorce (conditions, effets)

L'enfant : établissement du lien de filiation, contestation de la filiation, effets de la filiation

Moyens pédagogiques :

Mise à disposition avant la formation d'un dossier très complet mentionnant les textes et les références des décisions de justice étudiés pendant la formation.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Catherine MARIE, Professeure émérite à l'Université de La Rochelle, Doyenne honoraire

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la journée de formation (hors abonnement) - **170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 100 € la journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 80 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.